

Séminaire de préparation à la retraite

Le séminaire fournit une information utile sur le Régime de retraite et ce, à tous les membres et non uniquement à ceux qui approchent de la retraite.

Nouvelle date :

25 octobre, 13 h 00 (HNE)

www.united-in-learning.com/pre-retirement

Renseignements : qui appeler ?

Appelez le **Centre d'avantages au 1-855-647-8222** pour confirmation, modification ou mise à jour des renseignements suivants :

- renseignements sur le bénéficiaire ou le conjoint;
- niveaux des prestations dans le cas d'un changement de situation personnelle;
- adresse, pour les membres retraités uniquement (les mises à jour d'adresse des membres actifs passent par votre administrateur de la paye).

Appelez **Green Shield** au

1-888-711-1119 pour obtenir :

- des précisions sur l'assurance pour soins médicaux et dentaires qui vous concernent en particulier;
- la prédétermination des prestations (estimation de l'assurance) pour dépenses médicales;
- les cartes Green Shield perdues ou volées;
- la confirmation de l'assurance-voyage (surtout pour les destinations moins fréquentées).

Appelez l'**Unité Ministères et emplois, Bureau du Conseil général, au 1-800-268-3781** :

- pour demander une copie du Rapport annuel du Régime de retraite ou d'autres ressources imprimées telles que les formulaires de paye d'ADP;
- pour mettre à jour votre adresse de courriel.

Gérer le Régime de retraite dans les bonnes et les mauvaises périodes

Plus tôt cette année, le Conseil de retraite a approuvé une politique officielle de financement pour le Régime comme moyen de soutenir son administration dans les bonnes périodes comme dans les mauvaises.

Ces dernières années, les marchés financiers ont fluctué et les taux d'intérêt ont été constamment faibles, tandis que la population visée par le Régime vieillit. L'ensemble de ces facteurs contribuent à une certaine instabilité de la position financière du Régime et suscitent des préoccupations quant à l'octroi d'améliorations aux prestations aux membres actifs et retraités.

On a établi la politique de financement pour tenir compte de ces préoccupations. La politique guide le Conseil et ses comités dans les décisions qu'ils prennent dans l'intérêt supérieur de tous les membres du Régime, actifs et retraités. Elle fournit des lignes directrices au sujet de la « réserve » (actif supérieur au passif) à détenir dans le Régime en permanence afin que le Régime puisse continuer à verser les pensions sans réduction dans les mauvaises périodes financières et que le Conseil puisse envisager de relever les prestations ou de réduire les cotisations dans les bonnes périodes financières.

Bonnes périodes

La réserve minimale requise pour qu'on puisse envisager d'améliorer les prestations est mesurée comme suit :

- l'actif doit être supérieur au passif (selon l'hypothèse de la liquidation) d'au moins 10 %; et
- l'actif doit être supérieur au passif (selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation) d'au moins 5 %. (Une évaluation selon l'hypothèse de la liquidation suppose que le régime est soumis à une procédure de liquidation ou de clôture; une évaluation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation suppose que le régime se maintient.)

Pour qu'on puisse envisager d'améliorer les prestations, la réserve doit être suffisamment importante pour demeurer financée à au moins 110 % selon l'hypothèse de la liquidation (et à 105 % selon l'hypothèse de la continuité) après octroi d'éventuelles augmentations.

On pourrait accorder des améliorations aux prestations de différentes manières, par exemple :

- les pensions mensuelles aux retraités actuels pourraient être augmentées (comme cela a été fait en 2009), et/ou
- le taux auquel les employés actifs accumulent leur pension pourrait être relevé.

Les niveaux des prestations et des cotisations doivent toujours être conformes à la législation applicable aux régimes de retraite et à l'impôt sur le revenu, y compris en ce qui a trait aux montants maximum autorisés des pensions et des cotisations.

Mauvaises périodes

Si une évaluation actuarielle montre que les niveaux actuels de cotisation et les revenus de placement ne sont pas suffisants pour soutenir le niveau des prestations, on doit envisager de réduire les prestations ou d'augmenter les cotisations.

À long terme

La politique de financement est un outil utilisé par le Conseil de retraite et ses comités pour maintenir le Régime, dans l'intérêt à long terme de tous les membres.

À l'heure actuelle

Les estimations tout au long de l'année ont indiqué que le Régime est pleinement financé, mais à moins de 110 % selon une hypothèse de liquidation. Une évaluation actuarielle complète jusqu'à la fin de l'année 2015 est en cours. Les résultats finaux seront disponibles plus tard cet automne, et le Conseil s'appuiera sur la politique pour prendre des décisions sur des améliorations futures.

Le Centre d'avantages sociaux et McAteer

Comme vous le savez, l'administration du Centre d'avantages a été confiée à McAteer le 1^{er} juillet de cette année. Nous remercions tous nos membres de leur patience tandis que la nouvelle équipe chargée du Centre se familiarise avec nos régimes de retraite et d'avantages sociaux.

Nous invitons les membres des régimes d'avantages sociaux de l'Église Unie à s'inscrire à www.uccan-benefitscentre.ca et à consulter l'information en dossier. N'hésitez pas à communiquer à l'Unité Ministères et emplois tout commentaire ou toute préoccupation au sujet de l'administration du Centre d'avantages par McAteer, en appelant au 1-800-268-3781, poste 3031.

